

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 05 du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation du conseil municipal : le 30 mars 2023

**Présents :** M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Florence BURNEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Emmanuelle FOUASSON, Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Michel MORACCHINI, Mme Charlène MARIE, Mme Myriam PRAUD

**Excusés ayant donné procuration :** M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Catherine COESLIER), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Patrick FRIoux (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE)

**Désigné secrétaire de séance :** Mme Charlène MARIE

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	15	4	19	19	0	0

////////////////////////////////////

**DEL2023-027 - Ressources humaines : Fermeture d'un poste d'agent de maîtrise principal et ouverture d'une poste d'adjoint technique territorial**

Le Conseil Municipal est informé que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la radiation des cadres d'un poste d'agent de maîtrise principal aux services techniques ;

Compte tenu des besoins pour le recrutement d'un responsable adjoint des services techniques ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :**

- **VALIDE** la fermeture d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;
- **DECIDE** l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 15/06/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 15/06/2023

Le Maire,  
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,  
Charlène MARIE

marie-